

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Lundi 30 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Melle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM TOMI, BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI Valérie, Mme SAMPIERI, Mme FENOCCHI, M. MARCANGELI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. DIGIACOMI	à	M. BARTOLI
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
Mme DEBROAS	à	Mme LUCIANI
Mme JOLY	à	M. CASASOPRANA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	M. TOMI
M. LAUDATO	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. BERNARDI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme PASTINI, M. RUULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	31
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. MARCANGELI est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Mars 2009	Délibération N°2009/ 43
------------------------------	-------------------------

**Adoption du Compte Administratif 2008 :
Budget Annexe du Parking Diamant.**

Monsieur le Député-Maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif 2008.

Il rappelle que conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est appelé à se retirer au moment du vote du Compte Administratif et en conséquence la présidence de l'Assemblée sera assurée par un Adjoint ou Conseiller élu pour le remplacer.

Le Conseil Municipal élit **Monsieur Paul-Antoine LUCIANI** en qualité de Président de séance qui cède ensuite la parole à **M. Charles CERVETTI**, Adjoint Délégué aux Finances.

Monsieur CERVETTI expose à l'Assemblée :

Le Compte Administratif 2008 du budget annexe du parking du Diamant fait apparaître en réalisation les résultats suivants :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 7 290.69 €

RECETTES : 1 842.35 €

Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de **5 448.34 €**

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 255 191.31 €

RECETTES : 260 639.65 €

Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de **5 448.34 €**

Les résultats du compte administratif sont identiques à ceux du compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau A 14 Compte de Gestion	Résultat de clôture exercice 2007	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2008
Investissement	-1 842.35		-3 605.99	-5 448,34
Fonctionnement	1 842.35	1 842.35	5 448 .34	5 448,34
Total		1 842.35	1 842.35	

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu La loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droit et Liberté des Communes,
Vu La loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu La loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu La loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu l'article L. 1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSTATANT que la comptabilité du Compte Administratif 2008 Budget Annexe du Parking Diamant est identique à celle du compte de gestion du Trésorier Municipal.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 27 Mars 2009,

APPROUVE

à l'unanimité de ses membres
présents ou représentés

Le Compte Administratif 2008, Budget Annexe du Parking Diamant, ainsi que le Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal, tous deux étant en concordance.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI